



Commune de Manonville

**BULLETIN D'INFORMATION
MUNICIPAL – Juillet 2021**

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2021 :

Présents : DOHR Hervé, FABIÉ Carine, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LOISIL Vincent, MARCHAL François, THIERY Maud.

Excusés : WILLAUME Elvire, Claude BERNARD, LEMOY Odile.

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE CALYCÉ DEVELOPPEMENT

Les représentants de la société CALYCÉ ont démontré aux membres du conseil la potentialité de notre territoire communale en termes de projet éolien.

La région a pour objectif de doubler le parc éolien existant, les contraintes imposées par l'armée et notamment les zones radars des bases aériennes de NANCY OCHEY et Metz FRESCATY qui ont été assouplies rendent ainsi notre commune éligible.

Le conseil décide de se donner une période de réflexion avant de prendre une décision concernant les suites de ce projet.

2– SUCCESSION DE M. BLATT

Le Maire informe le conseil que la succession (Actif+ Passif) est de 101068.56 Euros, dont 35000 Euros de bien immobilier.

Le Maire demande au conseil de délibérer afin de l'autoriser à accepter la succession.

Pour 9 voix

3 – PROJET INTRAMUROS

Système de communication intercommunale permettant à la CC2T et aux communes d'informer la population par le biais d'une application informatique.

La CC2T prend en charge le montant de l'abonnement pour l'ensemble des 41 communes, soit 6000 Euros par an.

4 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Odile LEMOY et François MARCHAL, respectivement référents des commissions embellissement et travaux, ont rencontré un architecte du CAUE54, concernant le projet d'aménagement du carrefour Rue de la Fontaine / Rue Saint Laurent et la sécurisation de la zone de la Crèche.

En retour le CAUE54 fera une proposition de maquette d'ici la fin de l'été.

Retour du questionnaire distribué aux utilisateurs de la crèche.

Suite aux questionnaires déposés à la crèche, 21 personnes sur environ 50 ont répondu aux questions suivantes :

Vous sentez vous en sécurité lors de la dépose de vos enfants :

OUI à 71 %

Une amélioration des conditions de stationnement vous semblent-elle nécessaire :

OUI à 70 %

Création d'emplacement de type dépose minute :

Dans un sens : OUI à 50 %

Dans les deux sens : OUI à 50 %

ASSAINISSEMENT :

Le Maire informe les conseillers sur l'avancement des travaux d'études concernant l'assainissement.

L'emplacement de la station d'épuration entre Minorville et Manonville semble se confirmer bien que des détails d'ordres techniques (ex : type de station) nécessitent d'être affinées.

Suite à plusieurs rencontres, les techniciens de la CC2T et les propriétaires concernés ont échangé sur les problématiques liées aux terrains.

Les groupes de travail reprendront dès septembre.

PLUIH :

Le Maire informe le conseil sur l'avancement du projet, le zonage et le règlement sont faits.

Le programme d'orientations et d'actions (POA), les orientations d'aménagements et de programmations (OAP) sont en cours de finalisation.

La présentation du projet pour délibération au Conseil Communautaire est prévue en décembre.

Une permanence pour notre secteur, à la salle des Chapelines, est fixée le 21 septembre 2021 de 17 à 20 heures, permettant de présenter le futur règlement ainsi que le pré-zonage envisagés dans notre commune.

L'enquête publique débutera au printemps 2021, après les trois mois de consultation des personnes publiques associées (Etat, PNRL, etc.), avec une approbation finale du projet en été 2022.

FIBRE :

Le déploiement de la fibre dans notre commune, se fera comme initialement prévu par voies aériennes sur les poteaux Enedis existants, néanmoins pour des raisons de fragilité, 13 d'entre eux ne pourront recevoir de câbles supplémentaires, Losange prestataire de Orange, a la charge de l'installation de poteaux bois à coté de ceux-ci.

INFOS :

Il nous a été rapporté que le sentier passant derrière le château est fréquemment utilisé par des motos, le maire compte sur le bon sens de ces bruyants utilisateurs, avant de prendre un arrêté interdisant la circulation.

En raison de la quantité de bois sur le terrain des Chapelines, il est désormais interdit d'en déposer d'avantage.

Le secrétariat de mairie sera fermé du 2 aout au 13 inclus.